

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 382 DU JEUDI 29 MAI 2025 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Général Amara Camara, SG/PRG

« Nous voulons aller vers une normalisation... »

TPI de Dixinn/Dossier Ousmane Gaoual vs Fodé Oussou P.3



Ce qu'en pense un ancien secrétaire fédéral UFDC Sénégal



P.3

Échec dans l'assainissement P.2



Le président de la CONAAG invite l'Etat à mettre en pratique le schéma directeur de la ville de Conakry

Examens nationaux 2025 P.4



« Tout surveillant qui n'est pas prêt, c'est le bon moment de déclarer... » (DCE de Dixinn)

Edito à vue d'Aigle

Dr Mohamed Diané pour l'exemple !

Dr Mohamed Diané, ancien ministre de la Défense nationale fait partie des dignitaires du régime déchu poursuivis pour détournement de biens publics et enrichissement illicite. Le directeur général de l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués (AGRASC), Alpha Seny Camara, a animé un point de presse le lundi 26 mai 2025 pour parler de la mise en vente aux enchères publiques des immeubles et de l'usine appartenant à ce proche parmi les proches du professeur Alpha Condé. Pour beaucoup, son cas devrait servir d'exemple aux dirigeants actuels et futurs pour éviter de s'ouvrir les portes de la prison, et le déshonneur qui va avec...

Les avoirs de Dr Diané mis à la vente aux enchères P.5

L'AGRASC fait une mise au point

Conakry P.6

Renforcement des capacités des journalistes professionnels des médias

Sortie du général Amara Camara sur les élections P.4

Faya Millimouno du BL se dit "très inquiet"

Édito à vue d'aigle



Dr Mohamed Diané pour l'exemple !

Dr Mohamed Diané, ancien ministre de la Défense nationale fait partie des dignitaires du régime déchu poursuivis pour détournement de biens publics et enrichissement illicite. Le directeur général de l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués (AGRASC), Alpha Seny Camara, a animé un point de presse le lundi 26 mai 2025 pour parler de la mise en vente aux enchères publiques des immeubles et de l'usine appartenant à ce proche parmi les proches du professeur Alpha Condé. Pour beaucoup, son cas devrait servir d'exemple aux dirigeants actuels et futurs pour éviter de s'ouvrir les portes de la prison, et le déshonneur qui va avec.

Il faut reconnaître que la corruption et l'impunité ont toujours été des pratiques à la peau dure dans l'administration publique guinéenne. Des sommes fara-

mineuses sont soustraites des caisses de l'Etat pour aller dans les poches et sur les comptes bancaires des fonctionnaires corrompus qui se sont lancés, en toute connaissance de cause, dans une course effrénée au gain facile et à l'enrichissement illicite. Pour les chauds partisans du CNRD, s'il y a une action qu'il faudrait applaudir des deux mains sous la présidence du Général d'armée Mamadi Doumbouya, c'est bien la lutte sans merci contre la corruption et l'impunité sous toutes leurs formes. Quelque temps après sa prise du pouvoir, dans les circonstances que l'on sait, l'ancien commandant du Groupement des Forces spéciales a cru devoir créer la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) pour poursuivre toutes celles et tous ceux qui se sont rendus coupables ou qui se rendront coupables de graves infractions dans l'exercice de leurs fonctions dans l'administration publique. Des poursuites qui, soutiennent-ils, ne devraient en aucun cas être assimilées à un règlement de comptes ou à une chasse aux sorcières. C'est dans ce cadre justement que certains dignitaires du régime déchu ont été jugés ou sont en train de l'être pour des faits présumés de détournement de deniers publics et d'enrichissement illicite. Parmi eux, l'on peut citer notamment Dr Ibrahima Kassory Fofana (ancien Premier ministre) ; Dr Mohamed Diané (ancien ministre de la Défense nationale) ; Hon. Amadou Damaro Camara (ancien président de l'Assemblée nationale) ; Oyé Guilavogui (ancien ministre des Postes et des Télécommunications) ; Dr Ibrahima Kourouma (ancien ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire) ; Kabinet Sylla alias Bill Gates (ancien intendant général de la Présidence de la République).



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018
Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée
E-mail : laigleinfosgn@gmail.com
Tél: (+224) 621 93 53 88
Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité
Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53
Directeur de Publication: Amadou Sadjou Diallo
Rédacteur en Chef: Sékou Condé
Secrétaire Général de la Rédaction: Sammuël M'Bemba
Comité de Rédaction: Sammuël M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjou Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui
Stagiaire: Mamadou Oury Bah
Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub: Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50
Imprimeur: Alseny Camara 628066445
Imprimerie: Imprimerie Lanyi
Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre
Mise en page: CMP-GAMS 629106363
Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)



Échec dans l'assainissement

Le président de la CONAAG invite l'Etat à mettre en pratique le schéma directeur de la ville de Conakry

L'insalubrité de la ville de Conakry constitue une préoccupation majeure des acteurs du domaine. Mais les résultats peinent à être visibles sur le terrain. À l'approche des grandes pluies, des acteurs de l'assainissement préviennent qu'il y a de forts risques d'inondation si des dispositions ne sont pas prises. Dans une interview accordée à votre hebdomadaire, le président de la Coordination Nationale des Acteurs de l'Assainissement, Sékou KEITA a pointé un doigt accusateur vers les autorités qui selon lui, manquent d'initiative surtout en parlant de la politique d'échange des sachets plastiques contre du riz.



L'Aigleinfos : Vous évoluez dans le cadre de l'assainissement de nos villes à travers la Coordination Nationale des Acteurs de l'Assainissement. Parlez-nous de la CONAAG ?

Sékou Kéita : La CONAAG est une faitière de pré-collecte des déchets dans les ménages ou chez d'autres producteurs, envoyés dans les points de regroupement. En matière d'assainissement, la stratégie est basée sur trois moyens ; la pré-collecte, le transfert et la gestion de ces décharges. Donc les acteurs qui sont au niveau du premier maillon c'est ce qu'on appelle la CONAAG.

L'Aigleinfos : La CONAAG regroupe combien de PME en son sein ?

Sékou Kéita : Nous avons 307 PME membres plus des valorisateurs et des vidangeurs. Nous avons créé 2752 emplois à date plus que beaucoup d'entreprises ici. C'est pourquoi, l'Etat doit nous prendre au sérieux.

L'Aigleinfos : Cette action citoyenne que vous menez au quotidien, est-ce que l'Etat vous accompagne ?

Sékou Kéita : Nous menons cette activité avec beaucoup de difficultés. Même si l'Etat ne met pas les moyens à notre disposition mais si les conditions de travail sur lesquelles nous avons signé ces contrats étaient respectées, nous pouvons dire Dieu merci mais même ça, ce

n'est pas le cas. Nous sommes accusés aujourd'hui par les ménages qui disent que les PME travaillent mal, les PME font ceci ou cela. En grande partie c'est l'Etat parce que les PME sont censées ramasser les déchets et envoyer dans les points de regroupement qui ne doivent pas être à plus d'un kilomètre. C'est ce qui est dans les contrats mais aujourd'hui, ces points de regroupement-là ne fonctionnent pas. Nous travaillons dans la douleur parce que c'est un travail très complexe. Tu peux faire deux à trois jours il n'y a pas d'enlèvement d'ordures.

L'Aigleinfos : Que pensez-vous dans ce cas, de la politique "Riz contre déchets plastiques" initiée par le gouvernement de la ville de Conakry notamment dans le cadre de la salubrité ?

Sékou Kéita : Il y a eu des études qui ont été menées, il y a eu un schéma directeur qui a découlé de cette stratégie de professionnalisation du secteur d'assainissement. En aucune partie de cette stratégie, il y a eu échange de riz contre déchets plastiques. Si on laisse ce schéma directeur et qu'on entreprenne quoi que ce soit, je pense que c'est du m'as-tu vu. Ça ne portera pas de fruits et ça n'aura aucun impact. Ici, les gens essayent toujours de se servir de l'Etat.

L'Aigleinfos : Nous sommes déjà en saison pluvieuse. Quelle mesure doit-on préco-

niser pour minimiser les cas d'inondations ?

Sékou Kéita : Nous savons tous que ces inondations proviennent le plus souvent par les eaux de ruissellement, à cause des déchets dans les caniveaux, les constructions anarchiques bien sûr. L'Etat doit prendre ses dispositions à travers la DATU pour les bâtiments et ANASP pour les ordures pour nous éviter ces drames parce qu'à chaque fois ce sont les mêmes problèmes qui reviennent ça veut dire quelque part qu'il n'y a pas de suivi.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Sékou Kéita, président de la Coordination Nationale des Acteurs de l'Assainissement (CONAAG) !

Sékou Kéita : C'est à moi de vous remercier !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Lisez le journal numérique sur le site KéfinaFasso www.kefinafasso.com

Lisez le journal numérique sur le site KéfinaFasso www.kefinafasso.com

Kéfina Diakité

TPI de Dixinn/Dossier Ousmane Gaoual vs Fodé Oussou
Ce qu'en pense un ancien secrétaire fédéral
UFDG Sénégal

Tribune

Dans une tribune publiée dans la presse et intitulée "Ousmane Gaoual vs Fodé Oussou au TPI de Dixinn: victoire pour la justice, espoir pour la démocratie interne à l'UFDG", Naby Idrissa DIALLO est ancien Secrétaire fédéral de l'UFDG au Sénégal, jette un regard sur le bras de fer judiciaire entre ces deux hommes, que tout oppose aujourd'hui. Une affaire jugée par le TPI de Dixinn.



« Ce vendredi 23 mai restera dans les annales comme une date charnière. En rendant sa décision qui « restitue au jugement N°193 en date du 19 juillet 2024 ses pleins effets », le tribunal de première instance de Dixinn n'a pas seulement tranché un différend juridique. Il a surtout rendu justice à une voix longtemps étouffée, et redonné souffle à une espérance profondément démocratique.

Cette décision est une victoire claire pour Ousmane Gaoual Diallo, ministre, ancien député, mais surtout militant politique attaché aux principes du débat et de la transparence. C'est aussi, et il faut le dire sans détour, un camouflet cinglant pour le camp de Cellou Dalein Diallo, qui, depuis plusieurs années, a verrouillé l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) dans une logique d'exclusion et de contrôle unilatéral, à rebours des valeurs de pluralisme que le parti a toujours défendu.

Depuis son exclusion brutale en 2022, en violation des règles statutaires, sans aucune procédure

contradictoire, Ousmane Gaoual Diallo n'a cessé de dénoncer l'autoritarisme rampant qui s'est installé à la tête de l'UFDG.

Toutefois, ce qu'il incarne aujourd'hui, ce n'est pas une revanche personnelle, mais un combat pour la démocratie interne, pour le droit à la différence, pour le respect des militants et des structures de base.

Le verdict rendu aujourd'hui légitime cette lutte, et ravive l'espoir de tous ceux qui refusent de se résigner à une gestion clanique et autocratique du parti. Avec des années de décisions arbitraires, d'exclusions sans fondement, de suspensions abusives, de congrès bloqué, de musellement des voix critiques. En somme, une stratégie systématique de confiscation du débat.

Mais le combat d'Ousmane Gaoual n'est pas un cas isolé. Il est le porte-voix d'une alternative vivante au sein de l'UFDG. Celle d'hommes et de femmes qui croient encore en un parti démocratique, ouvert, réformable. Une alternative qui prône la discussion plutôt que la diabolisation, la

collégialité plutôt que le culte de la personnalité.

Le jugement de Dixinn constitue donc un tournant. Il invite à réfléchir collectivement à l'avenir du parti. Peut-on continuer à revendiquer une alternance nationale tout en réprimant toute forme d'alternance interne ? Peut-on prétendre défendre la démocratie si l'on refuse d'en appliquer les principes en son sein ? La réponse est sans équivoque. C'est non.

C'est pourquoi, ce jour marque un appel au sursaut. Un appel à tous les militants de l'UFDG, des sections aux coordinations, à reprendre en main le destin de leur parti. Un appel à la vigilance, à la lucidité, mais aussi à l'espoir. Car ce que cette décision judiciaire rend possible, c'est bien le début d'une refondation.

Oui, Ousmane Gaoual Diallo n'est pas un homme parfait. Mais il a aujourd'hui le mérite d'être porteur d'un projet de transparence, de débat et de modernisation. Et c'est précisément ce dont l'UFDG a besoin pour redevenir une force politique crédible et en phase avec les aspirations profondes de la base militante.

Il ne s'agit plus simplement de réhabiliter un homme injustement exclu. Il s'agit de défendre une vision. Celle d'un parti ouvert, rénové, au service de la démocratie guinéenne. Celle d'une espérance que ni les exclusions arbitraires, ni les tentatives d'étouffement ne pourront réduire au silence. », a écrit Naby IDRIS-SA DIALLO, ancien Secrétaire fédéral UFDG Sénégal.

Kaba Kankoula

AGRASC

Des biens de Mohamed Diané mis en vente aux enchères

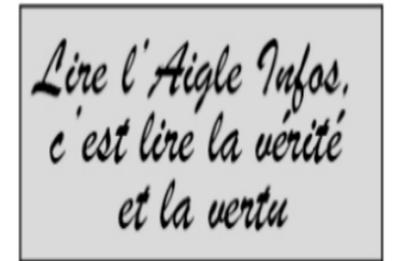
Le lundi 26 mai 2025, Alpha Seny Camara, le directeur général de l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués (AGRASC), a animé un point de presse pour parler de la mise en vente aux enchères publiques des immeubles et de l'usine appartenant à l'ancien ministre de la Défense du régime déchu, Dr Mohamed Diané.



« Il a été condamné à payer 500 milliards de francs guinéens à l'État. Le juge qui a rendu cette décision a précisé que, quelle que soit la voie de recours envisagée — appel ou autre —, Dr Diané est tenu de verser immédiatement un quart du montant, soit 125 milliards de francs guinéens. L'État, à travers l'Agent judiciaire, et désormais via l'AGRASC, cherche à recouvrer cette somme... Donc, l'AGRASC est actuellement à la recherche de moyens pour recouvrer les 125 milliards GNF que Dr Diané doit à l'État guinéen. Si le juge n'avait pas ordonné ce paiement partiel immédiat, malgré toute possibilité de recours, nous aurions pu attendre la décision définitive plus sereinement. », a martelé Alpha Seny Camara. Les biens de Mohamed Diané à mettre en vente aux enchères sont : un (01) immeuble R+8, situé au quartier Almamy, commune de Kaloum, Conakry ; un (01) immeuble R+10, situé au quartier Sandervalia, commune de Kaloum, Conakry (2e

Avenue) ; un (01) immeuble R+8, situé à T6, quartier Yattaya, commune de Ratoma, Conakry ; une (01) école R+5, située à Missira, préfecture de Kankan ; une (01) usine agro-industrielle située également à Missira, préfecture de Kankan, comprenant deux (02) hangars, une vaste cour et une grande plantation d'anacardières. Comme on le voit donc, la descente aux enfers continue pour ce fidèle parmi les fidèles du professeur Alpha Condé, évincé du pouvoir le 5 septembre 2021 par l'actuel locataire du palais Mohammed V, le général Mamadi Doumbouya.

Kéfina Diakité



Général Amara Camara, SG/PRG

« Nous voulons aller vers une normalisation... »

Le jeudi 22 mai 2025, à la faveur d'une conférence de presse, le ministre porte-parole de la Présidence, le général Amara Camara, a indiqué qu'une fois la Constitution adoptée, c'est sur la base de celle-ci que les élections seront organisées.



« Je le dis sans entrer dans les détails : toutes les institutions issues de cette Constitution seront mises en place. Ce qui doit se faire par élection se fera. Je vais revenir sur une déclaration du chef du gouvernement, qui a dit que cette année, nous allons coupler des élections. En tant que porte-parole de la présidence, je ne suis pas en mesure de vous donner une date pour les élections. Mais, conformément à la déclaration du chef de l'État, nous voulons faire de cette année une année électorale. Et la première chose, c'est d'avoir une Constitution. Une fois que nous l'aurons, nous organiserons les élections », a déclaré le ministre secrétaire général de la Présidence de la République, le général Amara Camara, tout en soutenant que les autorités de la transition veulent aller à la nor-

malisation et que de nombreuses institutions souhaitent que la situation se normalise pour pouvoir venir travailler et apporter le bonheur aux Guinéens.

« Vous voyez aujourd'hui l'engouement et tout ce que cela suscite : aller vers les élections. Nous aussi, nous le ressentons, car nous vivons parmi vous. S'il y a une élection demain — ce que nous souhaitons vivement — nous voulons qu'elle se tienne dans un État bâti sur une Constitution. Ensuite, des institutions seront mises en place, un président sera élu, ainsi qu'une Assemblée nationale qui remplacera le CNT. Nous voulons aller vers une normalisation. Hier, on disait que la Guinée attirait à cause de ses richesses. Mais aujourd'hui, la Guinée inspire. Beaucoup s'en inspirent. De nombreuses institu-

tions souhaitent que la situation se normalise pour pouvoir venir travailler et apporter le bonheur aux Guinéens. Nous-mêmes, si nous pouvions organiser les élections demain, nous le ferions. Mais il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs », dira-t-il. Suite à cette sortie, certains acteurs politiques ont aussitôt fait part de leur scepticisme par rapport à la tenue de la présidentielle et des législatives cette année.

Mamadou Oury





Examens nationaux 2025

« Tout surveillant qui n'est pas prêt, c'est le bon moment de déclarer... » (DCE de Dixinn)

A deux semaines du coup d'envoi des examens nationaux, l'heure est aux préparatifs. A la Direction Communale de l'Éducation de Dixinn, les programmes sont déjà bouclés pour affronter ces évaluations finales. Dans un entretien accordé à votre hebdomadaire, Mamady KONATÉ, premier responsable de l'Enseignement pré-universitaire dans cette commune de Conakry a annoncé que sa juridiction va présenter cette année, 9 336 candidats dont 4 739 filles. Il invite les acteurs impliqués dans ce processus à faire preuve de responsabilité.



L'Aigleinfos : Bientôt les examens nationaux session 2024-2025. Quel est le niveau des préparatifs dans votre commune ?

Mamady Konaté : Dans la commune de Dixinn, nous sommes prêts à 100 % pour les examens. Les programmes sont bouclés, les élèves sont en train de réviser les leçons. Tout est déjà prêt dans les centres : les tables-bancs, les salles de classe, et même les procès-verbaux d'appel. Nous

sommes réellement prêts. On attend seulement pour ne pas que les candidats entrent en complicité avec les enseignants pour dévoiler les centres sinon les centres sont connus.

L'Aigleinfos : Ici dans votre juridiction, combien de candidats vous présentez cette année ?

Mamady Konaté : • Certificat de fin d'Études Élémentaires (CEE)
• Enseignement général : 4 546

inscrits, dont 2 446 filles
• Franco-arabe : 92 inscrits, dont 36 filles (1 centre)
• BEPC : Enseignement général : 2 916 inscrits, dont 1496 filles
• Franco-arabe : 72 inscrits, dont 22 filles (1 centre)
• BAC : Sciences expérimentales : 169 inscrits, dont 117 filles ; Sciences mathématiques : 531 inscrits, dont 244 filles et Sciences sociales : 991 inscrits, dont 188 filles. En tout, nous enregistrons 9 336 candidats, dont 4 739 filles.

L'Aigleinfos : Quel est le slogan de cette année à l'endroit des candidats et surveillants ?

Mamady Konaté : Nous sommes dans la refondation, et nous sommes en train d'encourager les efforts personnels pour former les élites. C'est pourquoi il y a la création de l'école prytanée qui est consacrée aux meilleurs. Donc chaque année, les cinq premiers de chaque préfecture se retrouvent pour faire des tests et les meilleurs sont retenus. C'est pour dire aux enfants qui font l'examen qu'il faut travailler. C'est la même chose aussi au BEPC. Il faut que les candidats révisent, il ne faut

pas que les gens viennent vous dire de donner de l'argent parce que même le DCE que je suis, je ne peux pas aider quelqu'un à passer en classe supérieure, même le ministre.

L'Aigleinfos : Ces examens, comme à l'accoutumée, vont se dérouler en pleine saison des pluies. Mais le cas qui inquiète un peu c'est celui des tout-petits. Qu'est-ce que vous demandez aux parents ou à l'Etat en termes de mesure de sécurité pour la protection de ces enfants ?

Mamady Konaté : Ce que nous demandons aux parents c'est d'accompagner les enfants parce que c'est la saison pluvieuse. Il faudrait aussi qu'ils reviennent les chercher quand ils sortent des centres parce qu'il y a beaucoup de risques surtout qu'il s'agit des enfants. Même si à Dixinn les centres ne sont pas trop éloignés, il faut accompagner pour être rassurés. Nous demandons également aux enseignants de prendre leur responsabilité. Vous venez pour surveiller, pas pour blaguer ou tromper les élèves. Nous voulons que tous les enfants qui

néens soient évalués de la même manière. Tout enseignant pris en flagrant délit de fraude sera sévèrement sanctionné. C'est le bon moment de dire que tout surveillant qui n'est pas prêt, c'est le bon moment de déclarer, et nous on va enlever votre nom. L'usage du téléphone est interdit, et les sacs des femmes ne sont pas autorisés dans les salles.

L'Aigleinfos : Est-ce qu'il y aura des nouveautés en termes de dispositifs de sécurité cette année ?

Mamady Konaté : Les mêmes dispositifs restent de mise. Chaque matin, on va rappeler les dispositions pour la rigueur que nous aurons pendant ces examens.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur le Directeur Communal de l'Éducation de Dixinn pour votre disponibilité !

Mamady Konaté : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Justice

Aliou Bah du parti MoDel condamné en appel

Le mercredi 28 mai 2025, Aliou Bah, le chef de file du parti Model a été condamné en appel, à deux ans d'emprisonnement, à la grosse déception de ses proches, de ses avocats et de ses militants.



Aliou Bah s'est positionné ces dernières années comme un jeune leader politique sur lequel il va falloir compter désormais sur l'échiquier politique guinéen. Il a été porté à la tête du Mouvement Démocratique Libéral (MoDel) et ne ratait aucune occasion pour se prononcer sur la situation sociopolitique qui prévaut dans le pays du général Mamadi Doumbouya. Selon ses partisans, ce sont ses prises de positions très critiques à l'égard du pouvoir qui lui vaudraient aujourd'hui des ennuis judiciaires.

Le mercredi 28 mai 2025, la Chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Conakry a confirmé la peine de deux ans d'em-

prisonnement prononcée par le tribunal de première instance de Kaloum contre le leader du Mouvement Démocrate Libéral (MoDel), poursuivi pour "offense et diffamation contre le Chef de l'Etat". Une grosse déception donc pour ses proches, ses avocats et ses militants. Après sa condamnation en appel, Aliou Bah a toutefois tenu à lancer un appel à l'endroit de ses partisans, par le biais de sa défense. « Notre client Mamadou Aliou Bah nous charge de vous dire merci pour tout le soutien et pour votre présence en ces temps difficiles pour lui. A l'endroit du parti, il demande que chacun se calme. C'est une décision de justice, ce n'est pas la fin du monde. Et de toutes les manières, chacun rendra compte de quelque manière que ce soit ici-bas ou devant le juge suprême », a déclaré Me Houleymatou Bah.

Et d'ajouter : « Nous allons nous concerter avec notre client. La démarche à suivre sera dictée, et nous allons faire ce qu'il veut. Il y a quand même des voies de recours, mais nous allons pour le moment discuter avec lui et adopter la démarche »

Mamadou Oury

Sortie du général Amara Camara sur les élections Faya Millimouno du BL se dit "très inquiet"

Interrogé par *Africaguinee.com*, le vendredi 23 mai 2025, Dr Lansana Faya Millimouno, président du Bloc Libéral, a fait part de ses vives inquiétudes suite à la sortie du général Amara Camara sur la tenue des élections en Guinée.



Comme il fallait s'y attendre, la récente sortie du ministre secrétaire général de la Présidence, le général Amara Camara, sur la tenue des élections en Guinée a fait réagir au sein de la classe politique. Le proche collaborateur du président Mamadi Doumbouya a en effet fait comprendre implicitement que le référendum constitutionnel prévu le 21 septembre prochain 2025 sera pour le moment la seule "priorité électorale", contrairement à la déclaration faite par le Premier ministre Amadou Oury Bah à Abidjan par rapport à l'éventualité d'un couplage de la présidentielle aux élections législatives en dé-

cembre 2025. Interrogé par *Africaguinee.com* vendredi 23 mai 2025, Dr Lansana Faya Millimouno, président du Bloc Libéral, a martelé que ce qui se passe là n'est pas du tout rassurant.

« C'est une cacophonie que nous avons toujours dénoncée. On assiste à des annonces sans suite. Le président avait parlé d'un référendum en 2024 qui n'a jamais eu lieu. Ensuite, il a promis un référendum et d'autres élections en 2025. Mais voilà maintenant que le porte-parole du gouvernement doute de leur tenue. Et c'est le porte-parole de la Présidence qui recadre le Premier ministre... Ce n'est pas nouveau, mais c'est

très inquiétant », dira le chef de file du BL, Dr Faya Millimouno, tout en insistant sur l'urgence d'une concertation politique inclusive afin de garantir la crédibilité de la transition. « Ceux qui nous gouvernent ne sont pas parfaits, ce sont des êtres humains. Mais en conjuguant toutes les intelligences, on peut éviter cette fuite en avant. Le vrai danger, c'est de croire qu'on peut tout faire à l'insu des autres acteurs politiques et sociaux. C'est cette exclusion qui est dommageable... Dans une République en transition, les décisions doivent se prendre autour de la table. On dialogue, on trouve un consensus. C'est cela qui donne de la légitimité à ceux qui agissent au nom de la Nation », a fait observer cet acteur politique qui ne rate aucune occasion pour s'exprimer sur la situation sociopolitique de la Guinée. Reste à savoir maintenant si ses observations seront prises en compte.

Kèfina Diakité



Les avoirs de Dr Diané mis à la vente aux enchères L'AGRASC fait une mise au point

Face au tollé qu'a suscité son communiqué, l'Agence Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués (AGRASC) a tenu à faire une mise au point sur la vente aux enchères des biens attribués au Dr Mohamed Diané, ancien ministre de la défense du régime défunt.



Au cours d'une conférence de presse tenue le lundi 26 mai 2025 à son siège, sis à Kaloum, il a éclairé l'opinion nationale et internationale sur cette mesure exceptionnelle. Ceci, pour répondre à ceux qui pensent que cette décision intervient alors que le concerné Dr Mohamed DIANÉ, condamné pour cinq ans par la CRIEF et au paiement de 500 milliards de francs guinéens, a interjeté. La liste des biens immobiliers saisis

sur Docteur Diané sont établis entre Conakry et Kankan. « Un immeuble R+8 au quartier Almamy ; un immeuble R+10 au quartier Sandervalia ; un immeuble R+8 sis à T6 au quartier Yattaya, tous à Conakry. Une école R+5, sise à Missira et deux hangars, une vaste cour et une grande plantation d'anacarde dans la préfecture de Kankan », a cité d'entrée le directeur général de l'AGRASC qui a ajouté que l'opération de vente de ces biens

est programmée pour jeudi 29 mai 2025 à 10H et les jours suivants s'il y a lieu. Condamné en instance à cinq ans de prison et au paiement de 500 milliards de francs guinéens, Dr Diané a interjeté appel. Au même moment, d'autres personnes se réclamant propriétaires de certains, ont saisi les juridictions pour justifier l'acquisition de leurs avoirs. Pour le directeur général de l'AGRASC, cela ne peut pas arrêter la procédure en cours. « En attendant ces recours, nous avons le droit de récupérer les loyers de ces bâtiments. On peut ne pas vendre ces maisons mais si on payait aux propriétaires 10 millions gnf par mois, ces montants reviennent désormais à l'Etat. Le juge a explicitement ajouté que, quelle que soit la démarche de recours de Dr. Diané, la décision est qu'il doit payer le quart de la condamnation pécuniaire. Le quart de 500 milliards, c'est 125 milliards GNF. L'Etat, par l'intermédiaire de l'Agent Judiciaire et de l'AGRASC, a besoin de ce montant. Ce n'est pas parce qu'il fera

appel ou un pourvoi que cette décision ne sera pas exécutée, dans les conditions prévues par les juges », a-t-il précisé. Il ajoute que si le juge n'avait pas ordonné de récupérer le quart du montant malgré les voies de recours, il n'aurait pas fait d'annonce. L'AGRASC doute de la provenance des biens de l'ancien ministre de la défense nationale sous le régime déchu. Pour cet organe, quelle que soit la fortune d'un particulier, il ne peut pas avoir des moyens plus qu'un Etat. « Un citoyen ne doit pas être plus riche que l'Etat. Mais en Guinée, ça existe. C'est pour cela que la CRIEF est la bienvenue. Ça empêche que l'on ait la preuve que tel monsieur est plus riche que l'Etat », a martelé le patron de l'AGRASC. Les modalités de paiement ont déjà été dévoilées. Dans cette vente aux enchères, des intéressés peuvent même perdre leurs mises si toutefois ils ne respectent pas les conditionnalités. « Nous avons des tickets numérotés de 1 à X. Seuls ceux qui détiennent ces tickets auront accès à la salle. Cela signifie que seules les personnes réellement intéressées par la vente pourront y participer. Ces tickets sont distribués aux personnes intéressées. Par exemple, si Madame X souhaite acquérir un immeuble apparte-

nant à Diané, elle peut venir retirer un ticket le mercredi soir, et nous commencerons les procédures. Le 29 mai, seuls les détenteurs de tickets pourront accéder à la salle. Ensuite, nous mettrons un immeuble en vente, et ainsi de suite », a-t-il expliqué. Pour illustrer son argument, il donne comme exemples l'immeuble d'Almamy est à 20 milliards. Les enchères commencent, on monte à 25, puis à 30 milliards. Madame X remporte l'enchère à 30 milliards. Elle n'est pas obligée de payer la totalité le même jour à la Caisse des Dépôts et Consignations, qui représente le Trésor public. Elle peut verser un tiers ou la moitié du montant. Ce premier paiement valide la vente ». Si, dans les dix jours suivant le paiement de la première avance, celui qui a acheté ne revient pas, le bien sera attribué à un autre selon le montant qu'il aura proposé. « Si vous ne revenez pas dans les 10 jours pour compléter le paiement, celui qui avait proposé 25 ou 28 milliards et que vous avez battu sera automatiquement désigné comme l'acquéreur. Vous perdez alors le tiers de votre mise », a-t-il prévenu

Samuel Demba. D

Enrichissement illicite

Alpha Sény Camara, DG/ AGRASC, parle du cas Mohamed Diané

Le lundi 26 mai 2025, à la faveur d'un point de presse, le Directeur général de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC), Alpha Sény Camara, a apporté des précisions sur la vente aux enchères publiques des biens de l'ancien ministre Mohamed Diané.



Comme on le sait, l'ancien ministre de la Défense nationale sous le régime Condé, a été condamné en première instance à cinq ans de prison et au paiement de 500 milliards de francs guinéens. Certains de ses biens sont mis en vente aux enchères publiques par l'AGRASC. Une vente qui, comme il fallait s'y attendre, fait couler beaucoup d'encre et de salive dans le pays du général Mamadi Doumbouya. Le Directeur général de l'AGRASC ne s'est pas empêché de dénoncer le phénomène de l'enrichissement illicite chez certains anciens gouvernants, notamment ceux du régime déchu le 5 septembre 2021. « Le magistrat est là pour faire appliquer la loi. S'il ne le fait pas, c'est de la rébellion. Les biens de l'Etat, ou ceux du contribuable guinéen, ne doivent pas être gérés comme s'ils faisaient partie

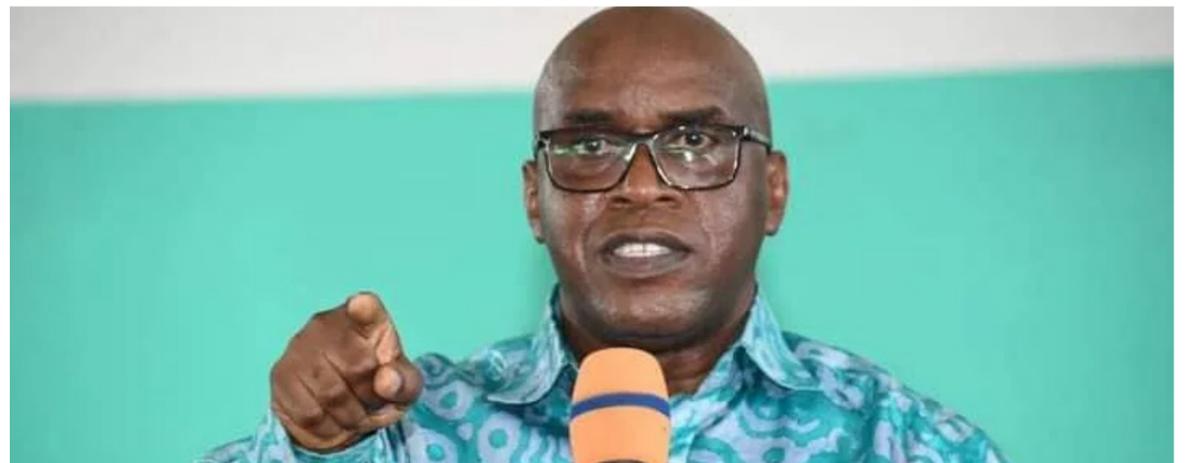
d'un patrimoine personnel. Cela ne peut pas marcher. Un citoyen ne doit pas être plus riche que l'Etat. Mais en Guinée, cela arrive. C'est pourquoi la CRIEF est bienvenue. Elle permet d'éviter que des personnes accumulent des richesses qui dépassent celles de l'Etat. Un Guinéen qui possède à lui seul 30 immeubles dont le plus petit est un R+5, vous trouvez cela normal ? Non, ce n'est pas normal. D'où provient cet argent ? Est-ce du blanchiment ? De l'enrichissement illicite ? Ou d'un autre moyen en dehors des voies légales ? », fera remarquer Alpha Sény Camara, tout en listant les biens de Mohamed Diané à mettre en vente aux enchères publiques : un (01) immeuble R+8, situé au quartier Almamy, commune de Kaloum, Conakry ; un (01) immeuble R+10, situé au quartier Sandervalia, commune de Kaloum, Conakry (2e Avenue) ; un (01) immeuble R+8, situé à T6, quartier Yattaya, commune de Ratoma, Conakry ; une (01) école R+5, située à Missira, préfecture de Kankan ; une (01) usine agro-industrielle située également à Missira, préfecture de Kankan, comprenant deux (02) hangars, une vaste cour et une grande plantation d'anacardi-

Kaba Kankoula

AG de l'UFDG

« Nous sommes un grand parti... » (Dr Fodé Oussou Fofana)

Le samedi 24 mai 2025, l'assemblée générale hebdomadaire de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) s'est tenue à la Minière, au siège national du parti.



A cette occasion, Dr Fodé Oussou Fofana, le vice-président du parti chargé des questions juridiques et politiques, s'est exprimé sur la tenue du congrès tant attendu par les cadres et militants de cette formation politique dirigée par l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo. Un congrès qui avait été initialement annoncé pour le mois d'avril passé, mais qui a été par la suite suspendu par la justice. Maintenant, comme le parti est autorisé à tenir son congrès, pour se mettre en règle par rapport aux exigences du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Dr Fodé Oussou Fofana a annoncé une réunion en début de semaine pour déterminer la date de la tenue dudit congrès. « La bonne nouvelle, nous allons organiser notre congrès. Dès le début de la semaine, la direction nationale du parti va se retrouver. Vous savez, depuis le

mois d'avril, on était déjà prêt. On a déjà fini de mettre toutes les structures du parti à l'intérieur comme à l'extérieur. Nous sommes un grand parti. Nous sommes au point de vue implantation sur le plan international, le parti champion. Nous avons une coordination UFDG France, une coordination UFDG Europe, une coordination UFDG Afrique et une coordination UFDG Amérique du Nord », a-t-il indiqué. Et d'ajouter : « Nous avons déjà fini. On était déjà prêt. On nous a dit d'arrêter le congrès. Puisque nous sommes un parti qui respecte les décisions de justice, nous avons arrêté le congrès. Maintenant, nous sommes autorisés à faire notre congrès. Nous allons nous retrouver lundi et nous allons vous donner la date du congrès de l'UFDG. Nous allons donc organiser notre congrès. Je tiens à vous donner cette bonne nouvelle, et j'espère que vous êtes

contents ». La question que se posent cependant tous les observateurs politiques, est celle de savoir si l'actuel ministre porte-parole du gouvernement de transition, Ousmane Gaoual Diallo (grand rival de Cellou Dalein), sera réintégré au sein du parti, comme l'exige la justice et si sa candidature sera validée pour la présidence du parti. Attendons de voir.

Kéfina Diakité

Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

Lisez le journal
numérique sur le site



Conakry Renforcement des capacités des journalistes professionnels des médias

Organisation d'une série d'ateliers pour renforcer les capacités de plus de 80 journalistes Du 20 au 24 mai 2025, il s'est organisé à Conakry une série d'ateliers pour renforcer les capacités des professionnels des médias sur les nouveaux concepts liés aux technologies de l'information. Une formation financée par l'Union européenne et mise en œuvre par le Centre européen d'appui électoral (eces) & le Projet d'Appui au Renforcement de la Démocratie en Guinée (PARD Guinée).



Les thématiques qui ont été développées au cours des cinq jours de formation animée par des professeurs qualifiés: Mrs Matteo Frascini Koffi, Fabrizio Floris, Mamadou Yaya Baldé et Issiaga Kaba sont entre autres: maîtrise des outils numériques et multimédia pour la production et diffusion de contenu ; techniques de journalisme mobile, comme le tournage et le montage vidéo sur Smartphone ; compréhension approfondie des enjeux éthiques liés à la rapidité de l'information

en ligne et la formation des journalistes aux techniques de fact-checking ; techniques d'écriture et de narration adaptées aux différents supports (TV, Radio, Presse écrite, Web) ; pratique du journalisme en temps de crise ; Vitesse vs véracité : dilemme éthique du numérique ; fake news, deepfakes & désinformation ; activité : repérer la manipulation ; éthique journalistique à l'ère du numérique ; étude de cas : décisions éditoriales ; outils numériques de vérification ;

cas pratique – enquête simulé en Afrique.

A l'AGEPI, la presse écrite, deux groupes ont été constitués à cet effet.

Groupe 1 : (Week-end Info, Les échos de Guinée, Le Baobab, La Solution, La Découverte, Le Réveil, Le Messenger, Somaya-Sila, L'Expression, Le Tonnerre, Africa Media, L'Union).

Groupe 2 : (Le Standard, L'Indexeur, L'Observateur, Le Populaire, L'Aigle Infos, Le Souverain, La Tribune, Le Rassembleur, Guinée vérité, La Nouvelle, L'Agriculteur, Nouvelle Vision Infos, Nouvel Elan, La Risposte, Dalo Kende, Le Secours, 224 Business, La Guinée Actuelle, Le Renard.

« Les différents modules que vous allez suivre accordent une place importante au web-journalisme et au multimédia. Cela est d'autant plus pertinent que les mutations technologiques et les bouleversements que connaissent les pratiques médiatiques exigent des journalistes une mise à jour quasi permanente de leurs compétences. À défaut, c'est une disparition programmée ou une existence de façade qui les attend », a expliqué, au lancement de la série d'ateliers, le coordinateur du projet au Centre européen d'appui électoral de l'Union européenne, Tommaso Caprioglio, qui a poursuivi en ces termes : « le projet a pris en compte la nécessité

d'appuyer les médias sous plusieurs formes. C'est ainsi que, dans sa phase actuelle de mise en œuvre, il a permis la relance et le rééquipement complet de la radio parlementaire, ainsi que la formation de ses journalistes pour mieux expliquer et vulgariser les textes de loi, notamment l'avant-projet de Constitution, auprès des citoyens guinéens. À cela s'ajoutent des formations à l'endroit des médias, des moniteurs et des commissaires de la Haute Autorité de la Communication (HAC). Dans le volet des équipements, des institutions telles que la Direction de la Radio Rurale de Guinée et la Maison de la Presse ont également été appuyées. Ces ateliers s'inscrivent donc dans la continuité d'un partenariat de longue date ».

Quant à Hassane Kaba, le directeur de la Maison de la Presse, il a déclaré ceci : « ce sont près de 400 à 500 journalistes guinéens qui bénéficieront de connaissances hautement utiles à l'exercice de leur métier, dans un univers médiatique de plus en plus exigeant. À défaut de s'adapter aux nouvelles technologies de l'information, les professionnels des médias risquent de devenir étrangers au monde qu'ils côtoient pourtant au quotidien... Notre pays, la Guinée, traverse une nouvelle phase de transition. L'apport des médias à sa bonne conduite est plus que nécessaire. Il est vrai que nous, acteurs des médias, avons récemment traversé des périodes difficiles. Cela exige de nous plus de savoir-faire et de professionnalisme. Il faut s'y préparer, se prémunir contre les fautes et manquements professionnels, en veillant à respecter strictement la loi, ainsi que les règles d'éthique et de déontologie ». Hassane Kaba a ensuite, au nom

du Conseil d'administration de la Maison de la presse de Guinée, remercié l'Union européenne, à travers le Centre européen d'appui électoral, pour cet accompagnement. « Ce n'est pas son premier geste en faveur des médias en général et de la Maison de la presse en particulier. Il y a quelques mois, la Maison de la Presse a été dotée de dix ordinateurs bureautiques pour son personnel, de cinq ordinateurs portables pour son personnel, ainsi que de deux imprimantes multifonctions », ajoutera-t-il.

Les thématiques développées lors de ces cinq jours de formation avec ces imminents professeurs ont été très variées et complexes avec des échanges et des discussions enrichissantes.

Et comme a écrit Paul Zibi sur l'importance de l'éducation aux médias et à l'information dans la promotion d'une gouvernance numérique inclusive en Afrique.

L'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication a profondément transformé la manière dont nous accédons à l'information et interagissons avec le monde qui nous entoure. En Afrique, où l'accès à Internet et aux médias numériques est en constante croissance, l'Afrique se trouve face à un double défi : s'approprier les technologies numériques pour stimuler le développement et garantir une gouvernance inclusive, tout en luttant contre les dérives potentielles du numérique, telles que la désinformation, les discours de haine et la fracture numérique. Dans ce contexte, l'éducation aux médias et à l'information (EMI) apparaît comme un pilier essentiel pour promouvoir une gouvernance numérique inclusive et responsable.

Mamadou Oury

CRIEF

Amadou Damaro Camara condamné à trois ans et six mois d'emprisonnement

Après trois ans de détention et de jugement, Amadou Damaro CAMARA a été condamné en appel par la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières (CRIEF), le jeudi 22 mai 2025. Le Conseil de l'ancien président de l'assemblée nationale se dit surpris de cette condamnation à trois (3) ans et six (6) de prison prononcée contre son client.



« On a une impression de tristesse au regard de faits soutenus au début de cette procédure jusqu'à cette décision. Nous avons été particulièrement surpris de la décision de condamnation contre Monsieur Damaro CAMARA pour des faits de corruption et de détournements assimilés. En le condamnant à trois ans d'emprisonnement et six mois au paiement d'un milliard de franc guinéen à titre de dommages et intérêts au profit de l'Etat, la défense de Damaro ne se réjouit pas de cette décision », s'est indigné Lancet 3 DOUMBOUYA, membre de la défense du condamné. La défense de l'ancien président de l'assemblée nationale veut que le droit soit dit dans ce dossier.

sier au lieu d'un règlement de compte au risque d'opter pour le pourvoi.

« S'il y a d'autres considérations, franchement c'est déplorable. Donc, les décisions à intervenir doivent être en rapport avec les éléments de preuves et non des considérations extérieures. C'est pourquoi il faut qu'il y ait obligatoirement le pourvoi parce que si l'on ne fait pas le pourvoi, une telle décision qui demeure dans les annales de la République est une honte », a-t-il ajouté.

Conformément à la décision prononcée par la CRIEF, Damaro n'aura que cinq mois à passer en prison.

« Ce n'est pas ça qui est important, c'est son casier judiciaire qui est en train d'être sali avec cette décision », a conclu Me Lancet 3 Doumbouya.

Le coaccusé de l'ancien président de l'assemblée nationale sous le régime déchu, a été relaxé. Kim, il faut le rappeler, n'a jamais été emprisonné pour ce dossier.

Samuel Demba. D

Enseignement supérieur Alpha Bacar Barry porté à la présidence du Conseil des ministres du CAMES

La 42ème session du Conseil des ministres du CAMES (Conseil africain et malgache de l'Enseignement supérieur), s'est tenue à Conakry la semaine dernière. Au terme des travaux, le ministre guinéen de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Alpha Bacar Barry, a été porté à la présidence de l'organisation, pour mandat d'un an.



Pour le tout nouveau président du Conseil des ministres du CAMES, c'est une consécration qu'il met au crédit de la vision du président de la République et de l'engagement du gouvernement pour le rayonnement intellectuel de la Guinée sur la scène continentale et mondiale. Il croit dur comme fer que Conakry n'est

plus seulement la capitale politique de la Guinée mais qu'elle s'impose désormais comme celle du savoir africain.

« Cela dénote du fait que la vision du président de repositionner la Guinée n'est pas un vain mot », a déclaré à chaud le ministre guinéen de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Alpha Bacar Barry. Il salue une reconnaissance continentale de la place croissante de la Guinée dans l'espace académique et scientifique africain. Il faut noter que cette désignation à la présidence du Conseil des ministres du CAMES vient couronner une série d'événements majeurs récemment organisés dans la capitale guinéenne. Parmi eux l'on peut citer notamment : le concours d'agrégation en médecine, la conférence de l'Agence universitaire de la Francophonie et le colloque sur l'intelligence

artificielle.

« Aujourd'hui, le Conseil des ministres du CAMES nous choisit. Ça veut dire que nous comptons », a fait remarquer Alpha Bacar Barry, tout en rendant hommage à la clairvoyance du président de la transition, le général Mamadi Doumbouya et au soutien du chef du gouvernement, Amadou Oury Bah. Le tout nouveau président du Conseil des ministres du CAMES dit être tout à fait conscient de la responsabilité qui l'attend. « C'est avec beaucoup de plaisir et un honneur redoutable que nous prenons cette présidence », dira-t-il. Espérons vivement qu'il saura être à la hauteur de la confiance placée en lui afin d'honorer la Guinée et les Guinéens.

Kaba Kankoula

Tribune

Tibou Kamara, ancien ministre « Moi d'abord, la Guinée après »

Tibou Kamara est un ancien ministre d'Etat sous Alpha Condé. Dans une tribune publiée dans la presse et intitulée « Moi d'abord, la Guinée après », il dénonce l'égoïsme de certains cadres du pays.



« Le "moi" est haïssable, car il incarne le vice de l'égoïsme, tandis que l'altruisme fait germer la générosité et nourrit un amour authentique pour autrui. La Guinée, si elle aspirait à la charité et se fondait sur des valeurs d'humanité et de solidarité, deviendrait cette famille unie, assez forte pour rester indivisible. Une belle vision, certes, mais qui demeure un vœu pieux : l'harmonie parfaite, la communion fraternelle, l'entraide face à l'individualisme triomphant, etc. Autant de bonnes intentions dont, comme le dit l'adage, « l'enfer est pavé ». La fraternité, l'exemplarité, le patriotisme, l'éthique et la vertu ne sont plus que des antiennes, des slogans d'un autre âge, une vue de l'esprit, des vœux ambitieux qui tardent à se réaliser, sans cesse contrariés et remis en cause par les divisions stériles au sein de la société et par les aspirations égocentriques prégnantes.

Dans une famille digne de ce nom, personne, pour rien au

monde, n'abandonne les autres. On marche ensemble, la main dans la main, côte à côte, en rangs serrés, dans l'union des cœurs et la communion des esprits. On est lié par un pacte de sang qui oblige et dure toute la vie.

Or, de tout temps, dans notre pays, chacun prêche pour sa propre chapelle, feignant de défendre des valeurs et l'intérêt de tous, mais privilégiant le « moi » et le « surmoi » à la communauté de destin, au sentiment d'appartenance commune à une même nation. Ici, plus qu'ailleurs, « l'enfer, ce sont les autres ».

Personne ne se sent concerné lorsque l'autre est brimé ou opprimé. Nul ne se met à la place d'autrui. Tant que l'on n'est pas soi-même lésé, persécuté ou frustré, on ne se lance dans aucun combat d'intérêt général, ni ne se risque à défendre une cause profitable à tous. Tant que l'on est dans les petits papiers des dirigeants, murmure à leurs oreilles ou espère d'eux des fa-

veurs, on ne sait pas s'indigner ; on s'interdit de protester et de dénoncer. Rien ne vient troubler le sommeil ni interpellier la conscience.

On le sait tous, mais certains, qui se prennent pour des « surhommes », ont du mal à l'accepter, aveuglés par leurs passions, bercés par leurs fausses certitudes, venus trop tard dans un monde trop vieux. Heureusement que l'illusion ne tue pas et que chacun admet au moins que la critique est aisée et l'action difficile.

Voyons seulement la réalité en face, sans œillères : des citoyens ou acteurs qui sont dans le malheur ou paraissent vaincus sont relégués à l'oubli, bannis des cœurs, alors que, lorsqu'ils étaient vent debout contre l'oppression et la tyrannie, ils étaient soutenus, encouragés et applaudis de tous. À peine leurs noms sont-ils évoqués que le traitement qui leur est réservé révolte. Ils ont été là pour les autres et en souffrent aujourd'hui dans leur chair et leur âme. À part quelques personnes, animées du même idéal que les « oubliés » et qui continuent d'ameuter l'opinion, c'est, dans l'ensemble, silence radio. On en voit même dans l'espace public qui alternent réquisitoires contre les mauvaises pratiques et travers de la société, et éloges des bourreaux. Comprenez qui pourra.

La justice à géométrie variable, dont l'évocation agace tant. La justice sera, ou ne sera pas. Autant de fois que ce sera nécessaire, ce sera dit et répété.

En attendant, la compassion pour les victimes du moment ? Seules leurs familles, leurs proches, leurs amis se souviennent encore d'elles, souffrent de leur absence, refusent de se résigner à la fatalité.

Pourtant, les compatriotes confrontés à l'indifférence, abandonnés à la solitude des épreuves qu'ils traversent, sont des patriotes engagés et convaincus qui ont renoncé au confort de la lâcheté pour embrasser l'aventure incertaine de la liberté et de la lutte pour le salut de tous.

Ils ont fait le choix noble de faire corps avec leur peuple et de relayer ses souffrances et ses espoirs, plutôt que de se résigner à l'injustice ou de basculer dans le camp des vainqueurs.

Ils savent que ceux qui sont forts sont rarement justes, et que ceux qui sont justes finissent toujours par être forts.

La voix silencieuse et les cris de cœur désespérés d'un peuple peuvent être étouffés un certain temps, à certaines époques de l'histoire, mais ce ne sera jamais une symphonie inachevée.

On entend dire que ceux qui ont payé un lourd tribut pour leur engagement noble et leurs convictions bien trempées auraient eu tort de se sacrifier pour les leurs, et qu'ils sont les seuls responsables de leurs mésaventures. Ils n'auraient pas compris qu'il ne sert à rien de se battre pour un peuple de tout temps résigné à son sort et soumis à ses dirigeants, quels qu'ils soient, qui qu'ils soient, d'où qu'ils viennent, quoi qu'ils puissent faire.

Ils se seraient engagés, à corps perdu, dans un combat supposément vain pour des compatriotes qui n'en vaudraient pas la peine. Tous ceux qui ont pris le parti du pays, ont choisi de se ranger derrière le peuple, aussi bien les

pionniers que les contemporains, il est vrai, furent incompris et lamenés.

Ils ont croupi en prison, ont été poussés à l'exil, parfois éliminés, sans que grand-monde ne bouge ni que personne ne s'en émeuve outre mesure. Même leurs mémoires ne sont pas souvent respectées, car, pour justifier leur maltraitance, on les accable de tous les péchés d'Israël. Et comme il y a le jugement sentencieux des hommes et le regard implacable de l'Histoire, ils n'ont pas manqué de prendre leur revanche sur le destin en s'immortalisant par leurs œuvres de courage et d'ultimes sacrifices.

Ceux qui fuient la difficulté de résister et la servitude de s'opposer ne laissent pas de traces, disparaissent dans l'oubli, effacés par le temps, sortis des mémoires.

Les destins tragiques, forgés dans la douleur et l'abstinence, portés par des convictions inébranlables, garantissent l'immortalité, alors que la vie d'homme servile et accommodant est sans gloire ni honneurs. Mieux vaut partir en martyr que de vivre couché sous un joug impitoyable et une domination cruelle.

Étienne de La Boétie, auteur du Discours de la servitude volontaire, le rappelle à ceux qui en douteraient encore : « Les tyrans ne sont grands que parce que nous sommes à genoux. »

Avoir le genou plié ou la tête haute dépend de chacun : on mène la vie qu'on veut dans les conditions qu'on détermine, en acceptant le fait accompli ou en décidant de prendre en main son destin, sans hésiter ni trembler. », a écrit Tibou Kamara, ancien ministre d'Etat.

Kaba Kankoula

Présidence de la BAD

Moment de vérité pour Amadou Hott et ses quatre concurrents

La Banque africaine de développement (BAD) a démarré mardi à Abidjan ses assemblées annuelles, dont le point d'orgue sera l'élection d'un nouveau président jeudi, pour succéder au Nigérien Akinwumi Adesina, au moment où l'institution fait face au désengagement financier des Etats-Unis. La BAD, fondée en 1964, compte 81 pays membres, dont 54 pays africains.



Elle fait partie des grandes banques multilatérales de développement et ses ressources proviennent notamment des souscriptions des pays membres, des emprunts effectués sur les marchés internationaux ainsi que des remboursements et revenus

des prêts.

M. Adesina passe la main à la tête de l'institution après deux mandats de cinq ans pendant lesquels le capital souscrit de la BAD a triplé, passant de 93 milliards à 318 milliards de dollars.

« Je suis fier de l'héritage que je

laisse derrière moi. Nous avons construit une institution financière de classe mondiale qui va continuer à faire progresser la position de l'Afrique dans un environnement mondial qui évolue rapidement », a déclaré M. Adesina lors de la cérémonie d'ouverture.

Il a notamment insisté sur le fait que les actions de la banque ont eu « un impact sur la vie de 565 millions de personnes en Afrique », ces dix dernières années, à travers 5 priorités : éclairer, nourrir, industrialiser, intégrer et améliorer la qualité de vie des populations en Afrique.

La BAD a, par exemple, aidé à la construction de la plus grande station d'épuration d'Afrique, à Gabal el Asfar en Egypte, contribué à la réalisation d'un pont entre Sénégal et Gambie, à l'extension du port de Lomé au

Togo, ou encore à des projets d'assainissement au Lesotho et d'accès à l'électricité au Kenya.

- Défis pour le futur président -

L'élection du successeur de M. Adesina doit se tenir jeudi à Abidjan, où se trouve le siège de l'institution.

Cinq candidats sont en lice : les anciens ministres de l'Economie du Sénégal Amadou Hott et de Mauritanie Sidi Ould Tah, l'économiste zambien Samuel Munzile Maimbo, la Sud-Africaine Bajabulile Swazi Tshabalala qui a été vice-présidente de l'institution et l'ancien gouverneur de la Banque des Etats d'Afrique centrale, le Tchadien Abbas Mahamat Tolli.

Le nouveau « super-banquier de l'Afrique » devra toutefois affronter un défi majeur : le président américain Donald Trump prévoit de supprimer la contribution américaine d'un demi-milliard de dollars au guichet concessionnel de la BAD, destiné aux pays à faible revenu du continent.

Mardi, la BAD a également publié son rapport annuel sur l'économie de l'Afrique.

« Sur l'ensemble du continent, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a légèrement augmenté, passant de 3% en 2023 à 3,3% en 2024, portée par la vigueur des dépenses publiques et de la consommation privée », note l'institution.

« Depuis janvier 2025, le monde a été confronté à de nouveaux chocs supplémentaires qui ont aggravé un paysage macroéconomique mondial déjà complexe », prévient-elle toutefois, citant notamment les droits de douane imposés par l'administration Trump à de nombreux pays. Selon la BAD, la croissance du continent africain devrait s'élever à 3,9% en 2025 et 4% en 2026. Dans le détail, l'Afrique de l'Est devrait être le moteur du continent avec une croissance de 5,9% sur les deux années. L'économie de l'Afrique de l'Ouest devrait quant à elle progresser de 4,3% chaque année, devant l'Afrique du Nord (3,6 et 3,9%) et l'Afrique centrale (3,2 et 3,9%).

Enfin l'Afrique australe reste la région à la plus faible croissance, avec 2,2% et 2,5% prévus pour 2025 et 2026.

Seneweb

Élections générales au Mali

Du léger report à un report sine die

Depuis plusieurs années, le calendrier électoral malien est marqué par des ajustements successifs, alimentant les interrogations et des doutes. La déclaration de politique générale du Premier ministre vient d'enterrer pour de bon la question.



Le lundi 19 mai 2025, le Conseil national de Transition (CNT) a approuvé à l'unanimité (128 voix) le Plan d'action gouvernemental (PAG) présenté par le Premier ministre, Abdoulaye Maïga. Le huitième axe est sans ambiguïté : « La création de conditions pour des élections transparentes et apaisées occupera une place importante dans l'action gouvernementale. Dans un pays qui se remet d'une décennie de crise multidimensionnelle, nous ne mé-

nagerons aucun effort pour éviter à notre pays une crise électorale. Cette préoccupation nous oblige à prendre de manière rigoureuse, avant toute élection, les dispositions politiques, sécuritaires et techniques idoines. C'est pourquoi, le Gouvernement compte accorder une attention particulière à l'élaboration et la consolidation de l'arsenal juridique y afférent. A cet effet, le processus d'élaboration et de mise à jour des projets de textes de lois et

instruments relatifs aux questions électorales se poursuivra, en collaboration étroite avec l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE) ».

Des raisons multiples pour un report prolongé

Plusieurs facteurs expliquent cette situation : La persistance des attaques terroristes oblige l'État à renforcer la protection des bureaux de vote et des électeurs, les contraintes logistiques l'organisation matérielle, mise à jour des listes électorales, distribution des cartes d'électeurs, les divergences entre les acteurs politiques et les réformes en cours du système électoral ont également contribué à ces reports successifs.

Si pour certains ces raisons peuvent sembler légitimes, elles alimentent néanmoins une inquiétude croissante au sein d'une

frange partie de la population, qui s'interroge sur la volonté réelle des autorités de la Transition de garantir un processus électoral libre et transparent.

Pour les analystes politiques et observateurs, l'accumulation des reports donne l'impression d'une démocratie mise en veille. À mesure que les échéances sont repoussées, la confiance des citoyens dans le processus électoral s'effrite, et certains redoutent une Transition prolongée, voire une remise en cause définitive du processus démocratique.

Face à cette situation, plusieurs questions restent en suspens : Quand les élections pourront-elles réellement se tenir dans des conditions acceptables ? L'État parviendra-t-il à rassurer les citoyens et les partenaires internationaux sur la tenue effective du scrutin ? Ce report prolongé risque-t-il d'aggraver la crise

institutionnelle et politique ?

Malgré les incertitudes, des voix s'élèvent pour exiger une clarification immédiate du calendrier électoral et une volonté politique ferme de respecter les principes démocratiques. Les Maliens aspirent à un processus électoral transparent, crédible et apaisé, seul garant de la stabilité et du développement du pays.

En définitive, ce qui était un simple report s'est transformé en un cycle d'incertitudes, alimentant les spéculations sur un report sans fin.

Alors que la population attend des garanties claires sur l'avenir politique du pays, il est impératif que les autorités posent les bases d'un processus électoral fiable, afin d'éviter une crise démocratique majeure.

Maliweb

Un nouveau départ pour le Sénégal

Sonko annonce un Plan de relance basé sur la souveraineté économique

Lors du lancement du Forum d'investissement 2025, tenu ce mardi à Dakar, le Premier ministre Ousmane Sonko a réaffirmé la volonté du gouvernement sénégalais de rompre avec les anciennes pratiques de dépendance économique vis-à-vis des bailleurs internationaux.



« Nous avons choisi de partir sur une nouvelle base. Nous en assumons les conséquences. Le programme avec les bailleurs notamment les institutions internationales ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre », a déclaré le chef du gouvernement. Il a également précisé que « depuis un an, aucun décaissement n'a

été fait au profit du Sénégal... Pourtant, le Sénégal est encore debout, c'est un message très fort, le pays continue de fonctionner normalement ».

Dans une démarche résolument souverainiste, Ousmane Sonko a défendu l'idée d'un financement endogène du développement. « Notre combat politique pendant 10 ans a été d'abord de dire que le développement doit être surtout endogène : dans son financement, dans ses déclinaisons, mais également la participation citoyenne », a-t-il souligné, promettant la présentation imminente d'un Plan de relance économique.

Le Premier ministre a également

lancé un appel à la confiance nationale : « Nous avons les capacités et les moyens de compter d'abord sur nous-mêmes... ».

Conscient des risques d'une telle posture dans le contexte international, il a ajouté : « À chaque fois que des pays africains ont émis cette volonté d'assumer leur souveraineté... nous savons comment ça se passe généralement ».

Enfin, il a salué la résilience du pays : « L'exercice auquel nous nous sommes livrés fait du Sénégal un laboratoire qui doit inspirer tous les pays, particulièrement d'Afrique ».

Senego

Réintégration de Gaoual à l'UFDG

Kalémodou Yansané réagit à la décision du TPI de Dixinn

Le mercredi 21 mai 2025, le Tribunal de première instance de Dixinn a ordonné la réintégration d'Ousmane Gaoual Diallo au sein de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG). Une décision à laquelle a réagi à chaud Kalémodou Yansané, Vice-président chargé des affaires financières de la formation politique dirigée par Cellou Dalein Diallo.



« Nous sommes ouverts à tous les militants qui partagent nos idéaux. Chez nous, tout le monde est le bienvenu, mais à condition de respecter la ligne idéologique du parti. Si tout le monde dit que c'est blanc et que vous affirmez que c'est rouge, il est évident que nous ne pourrions pas avancer ensemble », a fait savoir Kalémodou Yansané. Parlant de l'impact de cette décision judiciaire sur la tenue du prochain congrès du parti, le natif de Forécariah dira ceci : « j'ai appris sur les réseaux sociaux que le tribunal a ordonné la réintégration de M. Gaoual Diallo, tout en nous autorisant à organiser notre congrès. Nous allons donc le tenir, à une date qui sera fixée très prochainement ». Et d'ajouter que le parti n'écarte pas l'éventualité d'un appel contre le jugement du TPI de Dixinn. « Ousmane Gaoual Diallo a fait valoir ses droits en saisissant le tribunal, et c'est légitime. Mais nous aussi, en tant que citoyens et en tant que parti politique, avons le droit de faire appel. Nos avocats analyseront la

décision et nous conseilleront sur la suite à donner », a déclaré Kalémodou Yansané, vice-président chargé des affaires financières. A noter que Ousmane Gaoual Diallo, actuel ministre porte-parole du Gouvernement avait été exclu de l'UFDG en juin 2022. Il a par la suite contesté cette exclusion en justice, exigeant à la fois sa réintégration et le renouvellement des instances du parti. Le tribunal vient de lui donner raison. La question que l'on serait tenté légitimement de se poser est de savoir si l'ancien député uninominal de Gaoual sera réintégré au sein de l'UFDG et si on lui permettra de briguer la présidence du parti, avec pour principal challenger, l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo.

Mamadou Oury

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Échanges commerciaux dans l'UEMOA

Que ferait la Guinée-Bissau sans le Sénégal ?

Le président sénégalais, Bassirou Diomaye Faye, achève ce mardi 27 mai, une visite d'Etat de deux jours en Guinée-Bissau. Dans une récente interview accordée à l'Agence de presse portugaise Lusa, le directeur général du Commerce extérieur de la Guinée-Bissau, Lassana Fati, a évoqué les relations commerciales entre les deux pays voisins.

On retient de ses dires que le Sénégal « est actuellement le premier partenaire commercial de la Guinée-Bissau dans la zone UEMOA ». « Quarante-huit pour cent des importations » (du pays) viennent de Dakar.

« Près de 80 % des oignons que la Guinée-Bissau consomme proviennent du Sénégal »

Il s'agit notamment des produits de consommation comme les fruits et légumes.

« Près de 80 % des oignons que la Guinée-Bissau consomme proviennent du Sénégal », renseigne M. Fati en guise d'exemple. Bis-

sau importe également du lait pasteurisé et du bétail sénégalais.

De plus, une grande quantité de produits alimentaires de base non produits au Sénégal, comme l'huile, le riz et la farine arrivent sur le marché bissau-guinéen via le port de Dakar.

Quant à la Guinée-Bissau, elle exporte principalement du manioc, du poisson séché et de la patate douce vers le Sénégal. Mais cela se fait « clandestinement », informe le directeur général du Commerce extérieur.

Le Sénégal « partenaire straté-

gique » de la Guinée-Bissau

Il est donc difficile de quantifier la valeur des exportations de Bissau vers Dakar.

En somme, les deux pays voisins entretiennent une relation commerciale spéciale. Lassana Fati considère le Sénégal comme un « partenaire stratégique » de son pays en matière d'échanges commerciaux.

Seneweb

